



Rendez-vous salarial du 2 octobre 2026

Déclaration liminaire de la CGT Fonction publique

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Mardi, à l'appel unanime des huit organisations syndicales, les agentes et les agents des trois versants sont descendus dans la rue : plus de 300 000 selon la CGT, 206 000 selon le ministère de l'Intérieur lui-même. Hier, le Gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2027, qui ne prévoit, pour la quatrième année consécutive, aucune revalorisation du point d'indice. Et c'est aujourd'hui, trois jours après la rue et au lendemain du budget, que vous nous réunissez pour examiner les suites du rendez-vous salarial du 8 juillet.

Nous sommes venus. Non pour avaliser des arbitrages rendus sans nous, mais parce que la parole des agents doit être portée là même où l'on s'obstine à ne pas l'entendre. Cette parole tient en peu de mots : ils n'attendent plus de remerciements, ils exigent que leur travail soit payé à sa juste valeur.

Nous ne vous opposerons pas nos chiffres, mais ceux de l'Insee et du décret qui fixe la valeur du point. Depuis le 1^{er} juillet 2023, le point n'a pas bougé d'un centime, quand les prix progressaient d'environ 6,2 % jusqu'en août dernier. Depuis juillet 2010, il a gagné 6,3 % ; les prix, 32,1 %.

L'inflation, que l'on disait en baisse, est revenue : 3% sur un an annonce, tirée par les prix de l'énergie. Le SMIC, revalorisé au 1^{er} juin, rattrape les grilles par le bas : 862 000 agents publics, dont 306 000 agents de l'État, ont désormais un traitement indiciaire inférieur au salaire minimum et ne l'atteignent que par une indemnité différentielle. Et lorsque le salaire moyen se redresse, en 2024, c'est d'abord par les primes : dans la fonction publique de l'État, le traitement indiciaire des fonctionnaires n'a progressé que de 0,6 % en euros constants. La rémunération se fragmente, la carrière s'aplatit, et la pension, assise pour l'essentiel sur le traitement, en est affectée.

Vous avez vous-même qualifié d'« obsolète » notre système de rémunération. Nous en convenons. Mais un système ne devient pas obsolète tout seul : on l'y conduit, gel après gel.

On nous oppose la dette, mais un budget est une hiérarchie de choix. Celui que vous avez présenté hier réclame 54 milliards d'euros d'effort, attend du gel du point 2 milliards d'économies et gèle en valeur les dépenses de l'État, hors charge de la dette et armées.

Votre projet de loi de finances prévoit 1,8 % d'inflation en 2027 : à indice égal, c'est la perte de pouvoir d'achat que vous programmez pour chaque agent. Et derrière des effectifs présentés comme stables, il supprime 1 209 emplois chez les opérateurs de l'État et 800 en administration centrale.

Dans le même temps, le Premier ministre promet aux chefs d'entreprise que la contribution exceptionnelle des très grandes entreprises diminuera, car dit-il « ce qui est exceptionnel doit rester exceptionnel ». Pourtant, pour les agents publics, l'exceptionnel est devenu la règle.

Votre cabinet objecte qu'une hausse du point, proportionnelle par nature, profiterait davantage aux indices élevés. Singulier scrupule d'égalité, pour un gouvernement qui refuse à tous la moindre mesure générale ! Le point n'est pas un privilège : c'est la mesure commune qui garantit la valeur de toutes les qualifications. Si le sort des plus bas salaires vous préoccupe, conjuguez la hausse du point et la refonte des grilles : c'est très exactement ce que nous demandons.

Quant aux mesures du 8 juillet, nous les examinerons avec la plus grande attention. Reste à les financer : la présentation de votre budget n'annonce que des mesures catégorielles « extrêmement limitées ». Elles restent en outre suspendues au vote du budget, elles ne toucheront qu'une fraction des agents et ne sauraient tenir lieu de politique salariale. Le chemin qui se dessine inquiète : la Cour des comptes préconise une « sous-indexation » pluriannuelle du point, le ralentissement des avancements et le non-remplacement des départs en retraite. Nous ne confondons pas ses recommandations avec vos décisions ; encore faut-il que vous les récusiez.

La CGT porte des exigences précises.

D'abord, une revalorisation immédiate du point d'indice, première étape d'un rattrapage des pertes accumulées, puis son indexation sur les prix afin d'empêcher le tassement des grilles.

Ensuite, une refonte des grilles qui rende aux carrières leur amplitude, arrache durablement les débuts de carrière à l'orbite du SMIC et revalorise enfin les métiers à prédominance féminine.

Enfin, la levée des mesures qui frappent les agents dans leurs droits : le rétablissement de la GIPA, abandonnée depuis 2024, l'abrogation du jour de carence et le retour au plein traitement pendant le congé de maladie ordinaire. Tomber malade n'est pas une faute ; cela ne doit pas se traduire par une perte de salaire.

Et parce que les salaires ne vont pas sans les emplois, il faut aux services publics les effectifs et les moyens qu'exigent les besoins de la population.

Monsieur le Ministre, la CGT a laissé au Gouvernement quarante-huit heures pour revoir sa copie. Le budget est désormais sur la table ; c'est à sa lumière que les agents jugeront la sincérité de ce dialogue.

La CGT ne se prêtera pas à une concertation de façade, où l'on informe après avoir décidé. Elle demande l'ouverture sans délai d'une véritable négociation salariale sur le point, les grilles et les carrières, avant que le Parlement n'ait achevé l'examen du budget.

Mardi, les agents ont dit ce qu'ils pensent d'une politique qui les remercie en paroles et les appauvrit en actes. Dans le contexte économique nous connaissons, ils ne se paieront pas de promesses. La CGT sera à leurs côtés, dans cette salle comme dans la rue, aussi longtemps qu'il le faudra.